CONFÉRENCES FISCALITÉ ET RENDEZ-VOUS D'ACTUALITÉ

Loi de finances et LFSS pour 2026 : décrypter les mesures, arbitrer et appliquer

Chaque fin d'année, les textes financiers modifient des règles que les directions financières et sociales appliquent dès les premières paies et les premières déclarations. Le plus difficile n'est pas de lire les mesures mais de repérer celles qui concernent réellement l'entreprise et de savoir à partir de quand elles s'appliquent. Cette journée d'actualité présente les dispositions issues de la loi de finances et de la loi de financement de la sécurité sociale pour l'exercice à venir. Les mesures sont classées par public concerné : entreprises dirigeants particuliers et employeurs. Chaque point est suivi de ses conséquences pratiques et des vérifications à mener en interne.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
1,14 jours — 8 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 1 360 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Directeurs financiers, experts-comptables, fiscalistes, responsables paie et dirigeants d'entreprise.

PRÉREQUIS
Disposer d'une pratique courante de la fiscalité ou de la paie.

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Identifier les mesures fiscales applicables à l'entreprise
- Repérer les évolutions concernant les prélèvements sociaux et la paie
- Déterminer les dates d'entrée en vigueur des dispositions concernées
- Mesurer les conséquences des nouvelles règles sur les pratiques internes
- Organiser les vérifications à conduire dès le début de l'exercice

03 Programme détaillé

M1 Mesures intéressant les entreprises

- Ce qui change pour le résultat imposable
- Évolutions relatives à l'imposition des bénéfices
- Dispositifs d'aide et de crédit d'impôt concernés
- Règles applicables aux opérations exceptionnelles
- Obligations déclaratives modifiées
- À retenir : Une mesure ne s'applique qu'à compter de la date prévue par le texte : la vérifier avant tout arbitrage.

M2 Mesures sociales et paie
- Ce qui change sur le bulletin
- Évolutions des assiettes et des exonérations de cotisations
- Dispositifs de partage de la valeur concernés
- Points de vigilance pour les déclarations sociales
- Calendrier de mise à jour des paramètres de paie
- Cas pratique : Le groupe recense les paramètres de paie à mettre à jour pour le premier bulletin de l'exercice.

M3 Particuliers et dirigeants
- Ce qui change pour le patrimoine
- Évolutions des règles d'imposition des revenus
- Traitement des revenus de capitaux mobiliers
- Dispositifs concernant l'immobilier détenu
- Conséquences pour la rémunération du dirigeant
- Atelier : Chaque participant identifie les mesures à signaler à ses clients ou à sa direction.

M4 Mise en œuvre interne
- Passer du texte à l'action
- Recensement des mesures applicables à son organisation
- Répartition des actions entre comptabilité paie et juridique
- Information des équipes et des partenaires
- Suivi des textes d'application attendus
- Mise en situation : Un participant présente à sa direction la note de synthèse des mesures à appliquer.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
- OPCO et plan de développement des compétences
- FAF et CFP
- France Travail
- Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 1 360 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 26/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr